



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 12 décembre 2016

CEREMONIE EN L'HONNEUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET REMISE DES DIPLÔMES D'ÉTAT

Catherine Lhéritier, Vice-présidente chargée du personnel départemental et des transports, et Florence Doucet, Conseillère départementale déléguée à l'enfance, la famille et aux personnes handicapées, remettent, ce lundi 12 décembre, les Diplômes d'État à 15 nouveaux assistants familiaux. L'occasion de faire un premier bilan de la campagne de recrutement d'assistants familiaux lancée par le Département en 2015.

Le Conseil départemental s'engage pour l'enfance

Le Conseil départemental accompagne les familles en ciblant son action sur **la prévention et la protection** des parents, des futurs parents et des enfants.

En 2016, le budget du Conseil départemental en faveur de l'enfance s'élève à 34,5 millions d'euros (+1,06 % par rapport au budget 2015) dont 5,6 millions d'euros dédiés à la prévention et 28,9 millions d'euros dédiés à la protection de l'enfance, en particulier pour l'accueil des enfants confiés.

Le Département de Loir-et-Cher privilégie les actions de prévention à domicile afin de permettre aux enfants de vivre avec leur famille. Toutefois, **lorsque la prise en charge des enfants s'avère nécessaire, l'accueil par des assistants familiaux est privilégié.** Ce mode de placement permet à l'enfant de tisser des liens affectifs et relationnels, et de grandir dans les meilleures conditions.

Au 31/12/2015, le département comptait 235 assistants familiaux. Parmi les 805 enfants confiés au service de la protection de l'enfance et de la famille, 451 ont été placés chez des assistants familiaux ; soit près de 56% des enfants confiés.

Premier bilan de la campagne de recrutement

Alors que le nombre d'enfants et d'adolescents à confier en familles d'accueil ne cesse d'augmenter, le nombre d'assistants familiaux est stable depuis 2011 et leur moyenne d'âge de 51 ans annonce d'importants départs à la retraite dans les cinq ans à venir.

Pour faire face à cette situation préoccupante et éviter au maximum le séjour prolongé en foyer, **le Conseil départemental de Loir-et-Cher a lancé en septembre 2015 une vaste campagne de recrutement d'assistants familiaux, profession mieux connue sous le terme de famille d'accueil.**

Grâce à cette action, **42 assistants familiaux ont été recrutés en 2016.**

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



*

Le métier d'assistant familial

L'assistant familial accueille à son domicile un ou plusieurs enfants ou adolescents retirés de leur famille pour des raisons sociales.

À ne pas confondre avec le métier d'accueillant familial qui consiste à accueillir à domicile des personnes âgées (plus de 60 ans) ou des personnes handicapées adultes (à partir de 18 ans).

Il procure à l'enfant ou adolescent des conditions de vie favorables lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. Ce travailleur social exerce, à son domicile, un métier exigeant au quotidien. L'ensemble de la famille de l'assistant familial est engagé dans ce projet d'accueil.

C'est un travail d'équipe qui se pratique aux côtés des professionnels socio-éducatifs. Les assistants familiaux font partie de l'équipe de protection de l'enfance et de la famille et en sont acteurs à part entière.

Quelle formation et quel diplôme pour exercer ce métier ?

Après l'obtention de l'agrément du Conseil départemental et avant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial doit suivre un stage préparatoire de 60 heures.

Le diplôme nécessaire pour devenir assistant familial est le Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF). Il permet de pouvoir exercer sans limitation de durée alors qu'en l'absence du DEAF, un agrément doit être renouvelé tous les cinq ans.

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce diplôme peut être obtenu de deux manières : **soit via une formation obligatoire de 240 heures (1) ; soit par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (2).**

1- La formation préparatoire au diplôme est une formation obligatoire que tout nouvel assistant familial doit suivre dans un délai de 3 ans après son premier contrat de travail. Elle est dispensée en alternance et est organisée sur une amplitude de 18 à 24 mois (durée : 240 heures). A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présentés au DEAF.

Aujourd'hui, quinze nouveaux assistants familiaux obtiennent leur Diplôme d'État d'Assistant Familial suite à la session d'examen d'avril 2016 : Madame Cindy CHEVEREAU, Madame Béatrice CLEMENT, Madame Sabine CORREIA, Madame Nadège COUVREUR, Madame Natacha CUGNET, Madame Lise DALIA DIT SPICA, Madame Catherine GARNIER, Madame Gaïdic GRAFFIN, Madame Chantal GUIMIER, Madame Olivier LAUNAY, Madame Fabienne LECOUP, Monsieur Philippe LEFRANCOIS, Madame Rachida LENBA, Madame Virginie PAREUX et Madame Isabelle ROCHEREAU.

2- Quinze autres assistants familiaux, employés par le Département, sont titulaires du DEAF par la voie de la **Validation des Acquis de l'Expérience.**

Au total, parmi les 259 assistants familiaux, actuellement salariés de la collectivité, 113 sont diplômés.

Ce résultat vient valider les actions de professionnalisation mis en place par le Pôle accueil Famille Enfance du Conseil départemental depuis janvier 2013.

Actuellement, deux groupes d'assistants familiaux, soit trente professionnels, suivent la formation préparatoire de 240 heures. Treize d'entre eux seront présentés à la session d'examen d'avril 2017 et les dix-sept autres à celle d'avril 2018.

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12